



JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

VOL. III.

NEW-YORK, MERCREDI, 15 SEPTEMBRE 1830.

NO. 60

FRANCE.

PRÉCIS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DU 26 JUILLET 1830.

Journée du 26.

Publication des 6 Ordonnances.

La première suspend la liberté de la presse.

La seconde dissout la Chambre des Députés.

La troisième institue l'élection à deux degrés.

La quatrième convoque une nouvelle Chambre, à élire par ce nouveau mode, pour le 23 septembre.

La cinquième et la sixième nomment au Conseil-d'Etat, MM. Franchet, Delavau, Frenilly, Dudon, de Cursay et Bergasse, etc., etc.

A peine ces funestes nouvelles sont-elles connues dans Paris, que l'inquiétude et l'indignation se peignent sur tous les visages. — La Bourse s'agite, les fonds publics baissent de 5 f.; les banques refusent d'escompter; les Imprimeurs congédient leurs ouvriers; les rédacteurs et propriétaires des journaux libéraux protestent contre les ordonnances; quelques imprimeurs se décident à braver les menaces du préfet de police Mangin. — Le peuple formait déjà des groupes dans les rues, des charges de gendarmerie les dispersent, la garde royale déploie de nombreuses colonnes.

Les Députés présents à Paris se réunissent chez M. Casimir Périer et décident qu'une adresse représentant les dangers de la Patrie sera envoyée au Roi. Une charge de gendarmes sabre une vingtaine de jeunes gens réunis aux portes de M. Périer. Le soir les groupes sont plus nombreux. On brise les carreaux de M. de Polignac. Les gendarmes et la garde chargent de nouveau, tirent sur le peuple qui s'arme de pierres et résiste. La fusillade se prolonge jusqu'à 3 heures du matin; la rue St-Honoré est jonchée de morts.

Journée du 27.

La résistance s'organise partout: les Armuriers et les Quincailliers sont pillés, on s'empare de tout ce qui peut servir d'armes. Tous les magasins se ferment; à onze heures, un commissaire de police veut opérer la saisie du *Temps* et du *National* et mettre leurs presses hors de service. Le *Temps* et le *National* refusent d'ouvrir leurs portes, des ouvriers sont requis pour opérer l'effraction, tous refusent, enfin M. Mangin envoie, pour crocheter les portes, l'homme qui a pour charge de river les fers des forçats. L'effraction et le vol sont consommés.

Cependant on court de tous côtés aux armes. Les rues se déparent, les barricades s'élèvent, les pavés sont montés dans les maisons, la garde nationale est sommée de se réunir pour prêter force à la loi contre les ministres rebelles. Des courriers sont expédiés pour appeler les Députés à leur poste; trente-deux seulement sont à Paris; ils se réunissent.

Vers la soirée, le combat s'engage sur tous les points. A la Porte-St-Denis la garde royale avec deux pièces de canon, et conduite par des lanciers, tire sur les citoyens; ceux-ci se logent dans les maisons, se couvrent des barricades et dirigent de là la troupe un feu meurtrier. Un lieutenant-colonel de lanciers est tué par un enfant de quatorze ans, qui l'attend intrépidement jusqu'à trois pas, et le tire à bout portant. On abat les arbres du boulevard et on les couche transversalement sur la route. Enfin, cernée, pressée de plus en plus, la garde royale est forcée à la nuit d'évacuer Paris sous un feu continu.

Pendant ce tems on se bat à l'Hôtel-de-Ville, sur les quais, dans les rues St-Honoré, St-Antoine et autour de la place Vendôme. Le ministre Polignac, retiré dans son hôtel, se fait entourer d'artillerie et de garde royale.

La gendarmerie abandonne ses casernes pendant la nuit, et le peuple s'en empare d'assaut. La caserne de la rue du faubourg St-Martin est saccagée, et la moitié démolie. L'Hôtel-de-Ville est pris après des prodiges de valeur.

Journée du 28.

Le lendemain la lutte se régularise; les Députés réunis à l'Hôtel-de-Ville, nomment un gouvernement provisoire. Il se compose du général Lafayette, du général Gérard et du duc de Choiseul. Le gén. Gérard prend le commandement des troupes, et le gén. Dubourg, celui de la garde nationale.

Une commission municipale est nommée. Elle se compose de MM. Audry de Poiraveau, Lafitte, comte Lobau, Mauguin, Casimir-Périer, Odier et de Schonen.

À dix heures, la guerre recommence sur tous les points. Le faubourg St-Marceau se range sous les ordres des élèves de l'École Polytechnique et marche à l'esplanade des Invalides, où sont campés deux régimens suisses. Après un combat de trois heures, ces régimens sont forcés à la retraite.

A midi, le Louvre est emporté d'assaut, malgré un feu épouvantable d'artillerie et de mousqueterie. Les Tuileries, trois fois prises et reprises, nous restent; et le peuple donne le spectacle étonnant d'hommes à moitié armés, marchant à découvert sous un feu d'artillerie contre des masses disciplinées à l'abri d'épaisseurs murailles.

A trois heures, les 5e et 50e régimens de ligne, stationnés sur la place Vendôme, et qui la veille avaient déjà refusé de tirer sur le peuple, envoient une députation au général Gérard pour prendre ses ordres. Ils se rendent presque aussitôt sur le boulevard de l'Opéra, et aux cris de *Vive la Liberté!* *Vive la Nation!* se précipitent dans les bras des citoyens, et jurent de combattre avec eux. Au même instant, leurs officiers montent chez M. Lafitte, où les Députés se trouvaient réunis, et prêtent entre leurs mains serment de fidélité à l'assemblée et au gouvernement provisoire.

Il ne restait plus qu'un peu de garde royale au bas de la rue Richelieu, où elle s'était retranchée dans le Théâtre-Français et les maisons voisines. Un plus grand nombre occupait la place du Palais-Royal, le Palais-Royal et quelques maisons de la rue St-Honoré. A quatre heures, le peuple se précipite, débusque l'ennemi du Théâtre-Français et des maisons de la rue Richelieu, et bravant à découvert le feu des Suisses et de la garde royale, s'élance sur le palais. Quelques instans après, il l'avait en son pouvoir. — Le soir, l'étendard tricolore avait reparu sur tous les édifices publics.

Journée du 29.

La garde nationale est maîtresse de Paris sur tous les points. Les municipalités sont organisées. Le général Lafayette se rend à la place de la Bourse et à l'Hôtel-de-Ville aux acclamations de tout un peuple en armes, dont partie était occupée à quelques pas à écraser un régiment suisse; les jeunes élèves de l'École Polytechnique, revêtus de l'écharpe d'aide-de-camp portent, à cheval, les ordres du général en chef. Le peuple, qui se rappelle 1814, suit avec respect les directions de ces jeunes et nobles officiers. Des envoyés de plusieurs villes, Rheims, Orléans, Rouen, le Havre, St-Quentin, annoncent qu'ils arrivent au secours de leurs frères. La garde royale, en retraite vers St-Cloud et Versailles, forme encore un corps de 12,000 hommes. Le Roi, enfin éclairé, veut parlementer: Marmont d'un côté, le général Excelmans de l'autre, se rendent chez M. Casimir-Périer et à l'Hôtel-de-Ville. M. Casimir-Périer court à St-Cloud; il était trop tard. M. de Polignac a refusé le retrait des ordonnances que M. J. Lafitte avait réclamé avant tout. Le Roi avait offert d'abdiquer en faveur de son fils, de son petit-fils. On refuse. Paris est tranquille.

Journée du 30.

Bordesout entre dans Versailles avec environ 6,000 hommes. Ces troupes sont échelonnées jusqu'à Sévres; l'artillerie de la garde est placée sur les hauteurs qui dominent la rivière. — Les Députés réunis, décident d'appeler le duc d'Orléans à la lieutenance-générale du royaume et de lui annoncer la volonté hautement manifestée de conserver les couleurs nationales, sous la condition d'assurer à la France, dans la prochaine session, toutes les garanties que la nation désire. Les Députés votent des actions de grâce à la population entière de Paris.

Le gouvernement provisoire a pourvu aux nominations suivantes: MM. Guizot, à l'instruction publique; le vice-amiral Turguet, à la marine; le général Gérard, à la guerre; Sébastiani, aux affaires étrangères; le baron Louis, aux finances; Dupin aîné, aux sceaux; duc de Broglie, à l'intérieur; Bavoux, préfet de police; Chardel, directeur des postes; Alex. Laborde, préfet de la Seine.

Toutes les troupes reçoivent l'ordre de se rendre dans 48 heures au camp provisoire établi à Vaugirard. La circulation devient entièrement libre pour l'entrée et la sortie de Paris. — Le drapeau tricolore flotte sur la colonne de la place Vendôme.

Le duc d'Orléans fait son entrée dans Paris aux acclamations unanimes. On lance la proclamation qui suit:

HABITANS DE PARIS! Les Députés de la France, en ce moment réunis à Paris, m'ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette Capitale, pour y exercer les fonctions de Lieutenant-Général du Royaume.

Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de votre héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver des calamités de la guerre civile et de l'anarchie.

En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil les couleurs glorieuses que vous avez reprises, et que j'avais moi-même long-tems portées.

Les Chambres vont se réunir. Elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois, et le maintien des droits de la nation. La Charte sera désormais une vérité.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

PARIS, 29 juillet.

Le trésor a été trouvé presque intact. Une somme de cinquante mille écus seulement avait été dirigée hors de Paris.

— Les soldats de la garde royale avaient reçu, le 28, 10 fr. par homme. Les blessés en ont fait l'aveu. On aimerait à trouver que leur affreux aveuglement avait l'ivresse pour excuse. Cette distribution d'argent montre assez quelle confiance les hommes épouvantables qui sont cause de tant de malheurs, mettaient dans les troupes chargées de leur servir de bourreaux.

30 juillet.

C'est un jeune homme de seize ans, armé d'un fusil à deux coups et de deux pistolets, qui a ouvert les portes du Louvre au peuple. Ce brave jeune homme a été criblé de blessures; on l'a transporté à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et de là à l'Hôtel-Dieu, avec des Suisses et des soldats de la garde royale. Nous regrettons de ne pouvoir citer son nom.

— Celui qui a arboré le premier le drapeau tricolore sur les tours St-Germain-l'Auxerrois, est un ancien trompette aux chasseurs de la garde royale. Il a été blessé à la main.

— Parmi les citoyens qui ont payé leur dette à la patrie, on cite M. Lebon, horloger, rue St-Martin, qui est mort en demandant ses parens et en faisant des vœux pour le triomphe de la cause nationale. Son frère a été blessé pour la même cause.

— Quoique la garde royale, les Suisses et la gendarmerie n'aient point ménagé le peuple, cependant la vie d'un assez grand nombre de militaires de ces corps a été épargnée; ils ont bu avec le peuple et ont après leur défaite été généreusement sauvés par lui. Plusieurs ont été reçus et pansés à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois qu'on a transformée en ambulance.

— M. le colonel Jorry, l'un des braves de notre ancienne armée, s'est mis à la tête de la garde nationale du quartier St-Jacques.

— Les galeries Vivienne et Colbert offraient un spectacle touchant; toutes les marchandes réunies devant leurs portes étaient occupées à faire de la charpie et des bandes pour les blessés.

— Les régimens de ligne ne sortant pas de leurs quartiers, la garde nationale a commencé son service.

— Les enfans et les femmes du faubourg St-Jacques ont déparé eux-mêmes, en l'absence de leurs pères ou de leurs maris, les différentes rues de ce quartier. Ils engageaient ces derniers à aller combattre pour faire triompher la cause de la patrie.

— Ce qui prouverait que le coup d'état qui vient d'avoir lieu était médité depuis long-tems, c'est ce mot de M. le vicomte de Champagny, sous secrétaire d'état de la guerre, à M. le baron Perregaux, colonel du 15^e léger, qui demandait à faire partie de l'expédition d'Alger: Nous vous réservons pour une meilleure mission.

— On a trouvé au château, sous le couvert de M. de Lantivy de Reste, capitaine-archiviste de l'état-major général de la garde royale, les pièces suivantes: elles montrent assez quelles étaient les dispositions de la cour avant la journée du 29:

GARDE ROYALE. — ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Ordre du jour.

Le roi a chargé M. le maréchal duc de Raguse de témoigner aux troupes de la garde et de la ligne sa satisfaction de leur bonne conduite pendant ces deux dernières journées. S. M. n'attendait pas moins de zèle et de dévouement de ses braves troupes, et leur accorde en témoignage de sa satisfaction un mois et demi de solde; MM. les chefs de corps feront leurs états de solde, et pourront les présenter demain à l'état-major général de la garde, où cette gratification leur sera payée.

Paris, le 28 juillet 1830.

Pour le major-général de service et par ses ordres.

L'aide major général de service,

signé marquis de CHOISEUL.

A. M. le colonel du 2^e régiment de grenadiers à cheval.

Paris, 28 juillet, 1830.

Le major-général de service ordonne au 2^e régiment de grenadiers à cheval de se porter à l'entrée des Champs-Élysées pour y passer la nuit. Ce régiment sera sous les ordres du général St-Chamant.

1^r août.

On lit dans le *Globe*: « La révolution actuelle a un caractère tout nouveau; elle n'aura point sa terreur. Les royalis-

tes, ceux qui ont le plus fidèlement servi le pouvoir déchu, peuvent rester sans crainte dans Paris ; ils peuvent se montrer dans les promenades publiques : leurs personnes sont respectées comme leurs propriétés. Admirable bienfait de la civilisation, et de la presse qui l'a faite ! L'amour de l'ordre, de la patrie et de la liberté, comme un reflet des lumières, est descendu d'en haut dans les classes inférieures : le peuple comprend ses devoirs comme ses droits ; il remplit les uns comme il défend les autres.

— Beaucoup d'Américains présents à Paris ont été demandés des armes à M. de Lafayette. Ils ont pris part à la journée du 29.

— Lorsqu'après un long combat le peuple se fut rendu maître du Carrousel, on brisa les portes de l'hôtel d'Elbeuf, où se trouvait une partie de l'argenterie de la couronne. Les caisses enfoncées, les vainqueurs s'emparèrent de cette argenterie pour la porter à l'hôtel-de-ville. Quelques pièces marquées des initiales de l'argentier ayant été distinguées, elles ont été rapportées fidèlement au propriétaire. Voilà quel est ce peuple qu'on essaiera peut-être encore de calomnier devant l'Europe !

— M. Edouard Paravey, l'un des quinze premiers jeunes gens entrés dans le château des Tuileries par le Pont-Royal, a trouvé une lettre adressée à M. de Polignac, et ainsi conçue :

« Mon cher ami, venez demain me voir ; nous lirons le psaume 60. »

2 août.

M. Lanjuinais, pair de France, a combattu avec une rare intrépidité dans les rangs des défenseurs de la liberté. On l'a vu, revêtu de son habit de pair, se jeter, l'épée à la main, sur une pièce de canon.

— A la tête des braves qui ont combattu avant-hier à Sèvres, et qui ont attaqué le pont, se trouvait le comte de Rumigny, aide-de-camp de M. le duc d'Orléans. Il a puissamment contribué à l'enlèvement de la pièce de canon prise sur la garde.

— M. Portalis, premier président de la cour de cassation, a monté, dit-on, hier, la garde à Passy.

— M. Alexandre Dumas, auteur de *Henri III* a contraint les autorités de Soissons à se soumettre. Il en est revenu aujourd'hui, suivi d'un fort convoi de poudre.

— Une médaille en bronze, en argent et en or, avec cette inscription : *Paris, 27, 28, 29 juillet 1830*, va être frappée et vendue au profit des blessés. Suspendue à un ruban tricolore, elle sera portée par les hommes à la boutonnière, et par les femmes en sautoir.

— Le monument qu'on élevait à la mémoire du duc de Berry sera définitivement dédié à la mémoire des habitans de Paris morts pour la plus sainte des causes. On assure que les murs de l'intérieur seront revêtus de tables de marbre noir sur lesquelles seront inscrits en lettres d'or et par ordre alphabétique, les noms et professions des victimes.

— Nos rues et nos places publiques vont reprendre leurs noms de vieille gloire. Le pont d'Austerlitz, le pont d'Iéna, la rue de la Loi et la place de la révolution inscrite déjà leurs dénominations nationales. Le pont de l'Hôtel-de-Ville.

— Le baron Louis a transmis par le télégraphe aux agens du trésor à Toulon l'ordre de ne livrer qu'au gouvernement actuel les 15 millions d'Alger. Il a reçu en réponse l'assurance que ses ordres seront exécutés.

— Dans l'affaire du 28 juillet, au moment où la résistance n'était pas encore bien organisée, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, un jeune homme, qui portait un étendard au bout d'une lance, croyant remarquer un peu d'hésitation parmi les troupes parisiennes, s'avance à dix pas de la garde-royale en disant à ses camarades : « Je vais vous montrer comment on sait mourir ? » Il tombe à l'instant même percé de plusieurs balles.

— Dans la même journée un enfant de 15 ans s'est avancé au milieu des feux de mitraille et de mousqueterie, jusqu'après d'un des officiers commandant la cavalerie qui appuyait les canons, et d'un coup de pistolet, il lui a cassé la tête. Aussitôt, une décharge a été faite sur lui ; mais l'enfant ayant prévu ce qui arriverait, s'était jeté à plat ventre, et s'étant ensuite relevé, il s'est échappé sain et sauf. S'apercevant alors que sa casquette était restée sur la place, il y retourne sans hésitation, et revient de nouveau sans avoir été atteint.

— A l'exception de M. le comte Appony, ambassadeur d'Autriche, parti le 25 juillet pour prendre les eaux de Dieppe, aucun des autres ambassadeurs des puissances étrangères n'a quitté Paris.

— La dernière ordonnance que Charles X ait signée à St-Cloud, est l'abolition de l'école Polytechnique.

— On a trouvé un projet de contre-révolution complète dans les papiers de Mme la dauphine. Il sera bientôt rendu public.

— MM. les députés ont décidé qu'ils ne porteraient plus leur ancien costume, où se trouvent des fleurs de lys brodées, et qu'ils assisteraient en habit noir à la séance d'ouverture de la session qui aura lieu le 3 de ce mois.

— Parmi les braves qui, dans la journée du 29, se sont distingués à la fusillade du boulevard Saint-Denis et de Bonne-Nouvelle, se trouvait un ouvrier charpentier qui, en deux heures de temps, a tué quatorze gardes royaux. Une balle qu'il a reçue au genou gauche l'a forcé à suspendre ce qu'il appelait son service. Comme on le transportait chez lui et que quelques personnes voulaient lui donner de l'argent et le recevoir chez elles pour le soigner : C'est inutile, a-t-il répondu, chacun pour soi.

— Les citoyens qui avaient reçu la croix de la Légion-d'Honneur dans les cent jours, ont repris leur décoration.

— Une lettre de Rennes du 30 annonce qu'on venait d'y recevoir les ordonnances du 25. Elles y avaient indigné tous les partis. Chacun en manifestait hautement ce sentiment.

L'esprit d'opposition s'était communiqué de la population aux militaires. Le 8^e d'artillerie ne déguisait plus ses sentimens et l'on avait lieu de compter sur les bonnes dispositions du 32^e de ligne.

3 août.

— La commission provisoire du gouvernement avait préparé la déclaration suivante. On nous assure même que quelques exemplaires en ont été affichés. Depuis elle a été supprimée : l'histoire expliquera pourquoi.

LA FRANCE EST LIBRE !

« Elle veut une constitution !
» Elle n'accorde au gouvernement provisoire que le droit de la consulter !

» En attendant qu'elle ait exprimé sa volonté par de nouvelles élections, respect aux principes suivans :

» PLUS DE ROYAUMÉ.

» Le gouvernement exercé par les seuls mandataires élus de la nation.

» Le pouvoir exécutif confié à un président temporaire !

» Le concours médiat ou immédiat de tous les citoyens à l'élection des députés !

» La liberté des cultes ! Plus de culte de l'état !

» Les emplois de l'armée de terre et de mer garantis contre toute destitution arbitraire !

» Etablissement des gardes nationales sur tous les points de la France. La Garde de la constitution leur sera confiée.

» Les principes pour lesquels nous venons d'exposer notre vie, nous les soutiendrons au besoin par la voie de l'insurrection légale !

— Le général Dubourg s'étant présenté à la place de la Bourse, probablement dans le dessein d'y proclamer quelque résolution prise par une partie de la commission du gouvernement, la foule s'est jetée autour de lui et a protesté de la manière la plus énergique contre tout projet de rétablissement de la monarchie, surtout contre le retour d'un Bourbon quel qu'il soit, notamment contre l'élection du duc d'Orléans ; le général, voyant cette imposante majorité, s'est écrié : « Citoyens, je n'en veux pas plus que vous. » Et il s'est retiré sans avoir exécuté rien qui semblât rendre nécessaire son apparition dans ce quartier populaire. (La Tribune.)

— C'était hier un douloureux spectacle de voir, au bas de la Morgue, un grand bateau sur lequel flottait un pavillon noir, et où l'on descendait sur des civières les morts qui encombraient les salles de ce triste édifice. Les uns étaient dans des bières mal jointes et que le moindre choc faisait entr'ouvrir, les autres étaient tous nus ; on les rangeait par piles, en les couvrant de paille, et on semait le bateau de chaux vive pour ralentir l'effet de la putréfaction.

L'ouverture de la session de la Chambre des Pairs et de celle des Députés a eu lieu le 3 août. Après leur installation, le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume a prononcé le discours suivant, que nous traduisons des journaux anglais.

PAIRS ET DÉPUTÉS,

Paris, troublé dans son repos, par une violation déplorable de la Charte et des lois, les a défendus avec un courage héroïque ! Au milieu de ces sanglants débats, toutes les garanties essentielles ont été violées. Les personnes, la propriété, les droits, tout ce que l'homme et le citoyen ont de plus cher et de plus précieux était exposé au plus imminent danger.

Dans l'absence de toute autorité publique, les vœux et les regards de mes compatriotes se sont portés sur moi. Ils m'ont jugé digne de concourir avec eux, au salut de la patrie. Ils m'ont invité à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume.

J'ai cru reconnaître la justice de leur choix, l'accroissement du danger, une nécessité impérieuse : mon devoir était sacré. Je me suis empressé d'arriver au milieu de ce vaillant peuple, accompagné de ma famille, décoré de ces couleurs qui pour la seconde fois signalent parmi nous, le triomphe de la liberté.

Je suis venu avec la ferme détermination de me dévouer à tout ce que les circonstances exigent de moi dans la situation où elles m'ont placé, de rétablir l'empire des lois, de sauver la liberté qui était menacée, et de rendre impossible le retour d'aussi grandes calamités, en assurant pour toujours, le pouvoir de cette Charte invoquée avant le combat, et réclamée encore après la victoire. (Applaudissemens.)

Guidé par les Chambres, je parviendrai à accomplir cette noble tâche ; tous les droits doivent être garantis d'une manière solennelle, toutes les institutions nécessaires à l'exercice libre et entier de ces droits, doivent recevoir tous les développemens qui leur manquent. Attaché par inclination et par conviction aux principes d'un gouvernement libre, j'en accepte d'avance toutes les conséquences. Je crois de mon devoir d'appeler immédiatement votre attention, sur l'organisation de la garde nationale, sur l'intervention du jury dans les délits de la presse, sur l'établissement des administrations départementales, et par dessus tout, sur cet article 14 de la Charte interprété d'une manière si odieuse. C'est avec ces sentimens, messieurs, que je suis venu faire l'ouverture de cette session. Le passé m'afflige. Je déplore des malheurs que j'aurais désiré prévenir. Mais, entouré des transports magnanimes de cette capitale, et de toutes les autres villes de France, à la vue du retour de l'ordre avec une promptitude merveilleuse, après une résistance exempte de tout excès, un juste orgueil national fait battre mon cœur, et me fait présager avec confiance, les destinées futures du pays.

Oui, Messieurs, cette France qui nous est si chère, sera heureuse et libre. Elle convaincra l'Europe que, s'occupant uniquement de sa prospérité, elle aime la paix comme la liberté, et désire également le repos et le bonheur de ses voisins.

Respect pour tous les droits, attention à tous les intérêts, bonne foi dans le gouvernement, sont les moyens les plus salutaires pour désarmer les partis, ramener la confiance dans l'esprit public, et donner à la Constitution la stabilité qui est la seule garantie des droits du peuple et de la force des États. Pairs et Députés ! Aussitôt que la Chambre aura été éon-

stituée, je ferai mettre sous vos yeux l'acte d'abdication de S. M. Charles X. Le même acte contient aussi la renonciation de Louis-Antoine de France à ses droits. Ce document m'a été remis hier 2 août à 11 heures du soir. Ce matin j'en ai ordonné le dépôt aux archives de la Chambre, et je l'ai fait insérer dans la partie officielle du *Moniteur*.

Après ce discours, la salle a retenti des cris de « Vive Orléans, vive la Liberté. » Le prince paraissait profondément ému, il a salué l'assemblée à plusieurs reprises et s'est retiré suivi de son fils, et accompagné par la grande députation, jusqu'à sa sortie de la salle.

Extrait du *Messenger des Chambres* du 4 août.

Les commissaires envoyés hier à Rambouillet, sur la demande de Charles X, pour protéger sa retraite, sont de retour, dit-on, à Versailles. Le Roi s'est refusé à les recevoir. Ces commissaires ont eu la générosité de mettre un million à la disposition de la famille royale, qui manquait d'argent pour fournir à ses frais de route. Trois autres millions demandés par le roi Charles lui seront envoyés ; et les commissaires lui ont offert de l'accompagner afin de le mettre à l'abri de tous dangers, ou de les partager avec lui. La Dauphine étant arrivée à Rambouillet, toute la famille royale s'y trouvait rassemblée.

Les tergiversations et le manque de foi du Roi, sont attribués au caractère violent de la princesse. On connaît sa haine invétérée pour tous les Français qui n'affectionnent pas la faction de l'ancien régime. Elle acquit à Bordeaux en 1815 une espèce de réputation d'énergie, quoiqu'en effet elle se fut bornée à insulter grossièrement la garnison, contenue alors par son respect pour le malheur, et le sentiment de la faiblesse d'une femme impérieuse à laquelle il ne restait d'autre ressource que de s'embarquer pour l'Angleterre.

DIEPPE, 4 août.

La duchesse de Berry était attendue ici lundi dernier. Une partie de sa suite était déjà arrivée et des logemens avaient été retenus pour elle. J'ai conversé aujourd'hui avec plusieurs personnes attachées à sa maison, et il est vrai qu'elle a fait des remontrances au roi, au sujet des ordonnances. Voici ses paroles : « Sire ! Je suis mère et l'intérêt de mon fils me force à vous dire que, si vous ne renvoyez pas vos ministres, vous et mon fils perdrez le trône. — Madame, répondit le roi je n'ai pas besoin de conseils ; les ordonnances sont rendues, elles sont immuables. Calmez-vous, a-t-il ajouté, l'air de la mer vous fera peut-être du bien ; » faisant allusion à son départ pour Dieppe. Elle y est encore attendue.

— Le général Fabvier (le même qui a servi avec tant d'honneur la cause des Grecs) a été installé hier en qualité de gouverneur provisoire des Invalides.

— MM. Benjamin Constant et Dupin aîné, ayant, dit-on, été choisis commissaires du gouvernement, sont chargés de développer les motifs des lois qui seront présentées aux chambres par le ministère.

— LIMOGES. — Grande agitation ; la garde nationale y fait un service fort actif. — Châteauroux et Orléans fort calmes ; cependant, dans cette dernière ville, la cocarde blanche a été généralement foulée aux pieds. D'Orléans à Paris, la route est des plus sûres : garde nationale partout.

— BESANÇON (départ du vendredi 30, six heures du matin). La ville montre la plus vive inquiétude ; on vient d'y afficher les ordonnances du 25. A Dijon, nombreuses réunions de citoyens. A Troyes, enthousiasme extraordinaire, partout flotte le drapeau tricolore, les citoyens seuls occupent les postes militaires.

— Une lettre particulière de Bordeaux, du 30 juillet, à huit heures et demie du soir, contient les nouvelles suivantes : « Nous aussi, nous sommes aux prises depuis deux heures. Le préfet vient d'être enlevé d'assaut par le peuple. Le préfet, M. de Curzay, est réfugié au corps-de-garde du théâtre moins heureux, et moins coupable, sans doute, que nos ministres, il a été pris armé de son épée et de deux poignards. Il a passé son épée à travers le corps d'un jeune homme, et il en a blessé un autre. On l'a traîné à l'église Saint-Dominique pour lui faire faire amende honorable. On craignait qu'il succombât sous les coups qui lui ont été portés ; mais il a été sauvé par un citoyen influent à Bordeaux, et bien connu par sa fermeté de ses principes constitutionnels. La garnison et la gendarmerie sont sous les armes, à la place de la Comédie. »

— LYON, par la Bourgogne (départ du 30 à minuit). — Des voyageurs arrivés de Paris ont fait connaître les événemens. Aussitôt des rassemblemens ont lieu sur les places de la ville, de la Comédie, de Bellecour, et aux Brotteaux : on s'occupe activement de la garde nationale ; toute la ville est sur pied. Après quelques heures, un détachement de troupes de ligne et de chasseurs à cheval se porte sur les points où se trouvent le plus de groupes. On les interroge sur les dispositions dans lesquelles ils se présentent ; ils protestent de leur dévouement à la cause nationale. Macon, Châlons-sur-Saône, Autun, sont tranquilles. A Auxerre, à Joigny, et sur le reste de la route, jusqu'à Paris, drapeau tricolore.

EXPÉDITION D'ALGER.

Suivant une lettre d'Alger, une mésintelligence sérieuse aurait éclaté entre M. de Bourmont et l'amiral Duperré, fort mécontent de ce qu'aucun officier de son état-major n'eût été appelé à l'inventaire du trésor.

Enfin on annonce qu'un pillage honteux a eu lieu dans le palais du dey et dans les maisons de ses principaux officiers, et que ce n'est point à nos soldats qu'on peut en faire le reproche.

Le mystère que le gouvernement de Charles X gardait sur cette affaire importante autorise toutes les suppositions. Nous devons croire que le partage des dépouilles d'Alger était arrêté entre M. de Polignac et M. de Bourmont, et que la France n'aurait eu pour sa part que ce qu'il n'aurait pas été possible de lui soustraire, les canons, les approvisionnemens, et une faible partie des métaux précieux.

SCIENCES NATURELLES.

OURAGAN DANS LE DÉSERT, EN ÉGYPTE.

Le voyageur qui décrit ce terrible phénomène allait à Suez, et suivait les vestiges presque effacés du canal qui joignit autrefois la Méditerranée au golfe d'Arabie. « Ce canal si vanté, dit-il, ne pouvait être qu'un grand fossé creusé dans le sol, sans aucune application de l'art des ingénieurs, car on n'y trouve ni maçonnerie, ni rien qui ressemble à des esclaves détreuites par le tems. Vers midi, ces traces disparurent tout-à-fait; cependant, nous ne changeâmes point de direction, et nous atteignîmes bientôt les marais saumâtres que les anciens décorèrent du nom de Lacs-Amers. Profitant de la vitesse de nos dromadaires, nous fîmes la reconnaissance de ces lieux, en suivant toutes les directions, dans l'étendue de dix milles, sans trouver une goutte d'eau. Cependant, on ne peut douter que cet espace ait été couvert autrefois par les eaux de la mer, car il est au-dessous du niveau du golfe d'Arabie à Suez. Aujourd'hui même, le sol y diffère encore de celui des lieux environnans.

» Lorsque nous eûmes perdu de vue les traces du canal, il fallut traverser des sables mouvans. A l'emplacement des lacs, ou du lac, s'il n'y en eut autrefois qu'un seul, nous marchâmes sur un terrain plus ferme: c'était une argile mêlée de gravier, et consolidée par des couches de sels. Tout, dans ces lieux, révélait encore l'existence, à une époque trop récente pour que le souvenir en soit perdu, d'une étendue considérable d'eau salée que l'évaporation a fait disparaître. En sortant du bassin de cette eau, nous retrouvâmes les sables mouvans. Il paraît qu'au tems de Plin le naturaliste, le chemin entre Péluse et l'Arabie différait peu de ce qu'il est aujourd'hui, car il fallait diriger les voyageurs au moyen de roseaux enfoncés dans la terre, de distance en distance, parce que les sables faisaient disparaître, presque sur le champ, les traces des passages antérieurs.

» La matinée avait été belle, et semblait nous promettre une journée telle que nous la désirions; notre attente fut cruellement déçue. Une brise, d'abord assez faible, nous vint du sud et s'accrut si rapidement, qu'en peu de minutes, ce fut un ouragan. Le soleil voilé, les tourbillons de sable qui nous enveloppaient, l'impossibilité de nous diriger, et même d'avancer, toutes ces circonstances nous fixèrent à la place que nous occupions, comme d'un commun accord, mais sans nous être concertés en aucune manière. Nous n'eûmes pas besoin non plus de délibérer en commun pour profiter du seul abri qui nous fut laissé; nous nous mîmes chacun sous le vent de nos montures, tout près de ces pauvres animaux, qui, subissant, ainsi que nous, le joug de la nécessité, avaient plié les genoux et s'étaient couchés, hors d'état de résister plus long-tems à l'impétuosité de la tempête.

» Tout-à-coup nous fûmes atteints par un fléau dont nous n'avions aucune idée. A la vue de ces souffrances et de ces périls inconnus, l'imagination s'effraie, et grossit tous les objets de ses terreurs. Quant à moi, j'aurais préféré cinquante bourrasques en pleine mer, à celle qui nous avait surpris au milieu des sables. Aucune situation n'est plus capable de troubler l'âme que celle où nous nous trouvâmes. On ne voyait rien à dix pas, on ne respirait qu'avec une extrême difficulté; nos chameaux souffraient autant que nous, et la tête appuyée contre le sol, ils y cherchaient un air moins chargé de sable. Au reste, notre petite caravane n'était pas plus maltraitée que ne le furent autrefois de grands monarques à la tête de leur armée: nous aurions pu nous consoler par le souvenir d'illustres infortunés; Cambyse et ses nombreux soldats dans les déserts de la Libye, Alexandre allant visiter le temple de Jupiter-Ammon, nous auraient offert au moins des modèles de résignation; c'était le cas de rappeler à notre mémoire les beaux vers d'Addison qui peignent si bien tout ce que nous éprouvions en ce moment. Mais aucun de nous ne songeait à tout cela; on se taisait, on souffrait, on ne pensait point. Tant que dura la violence de la tempête, pas un seul cri ne fut poussé, ni un seul soupir entendu; toutes les bouches furent closes. Enfin, le vent tomba aussi promptement qu'il s'était élevé, comme on l'observe également en pleine mer: mais la terre ne cessa pas aussi vite; nous restions muets, lorsqu'un Bédouin de notre suite nous rendit la parole. Il était familiarisé avec ce fléau de son pays, il avait été moins affecté que nous: *Allah kërîm!* s'écria-t-il; *Allah kërîm!* répétèrent les Egyptiens. *Allah kërîm!* furent aussi les premiers mots que je prononçai ainsi que mon domestique, entraînés l'un et l'autre par l'accent pathétique et solennel de nos compagnons. C'est dans ce pays que la forte imagination des poètes orientaux a conçu l'idée d'un dieu vengeur, terrible dans sa colère, arrivant sur l'aile des tempêtes pour châtier les peuples.

» Le soleil était couché, et nous étions tous à jeun. Au milieu de l'orage, on n'avait pas même songé à la pipe consolatrice. Dès qu'il nous fut possible de penser à quelque chose, notre premier soin fut de quitter cette place maudite, et d'en chercher une où quelque buisson pût au moins nous offrir un abri. La faible lumière de la lune, alors nouvelle, ne nous éclaira pas long-tems; l'air n'était pas encore assez calme et suffisamment débarrassé de la poussière, pour que l'on pût voir les étoiles; la caravane n'eut point d'autre guide que sa boussole. Les Arabes connaissent, près de Scheik Ameded, un espace un peu montueux et planté d'arbres; nous le choisîmes pour notre lieu de repos, et nous nous mîmes en route. Après cinq heures d'une marche silencieuse, nous aperçûmes cet Eden; il était stérile, et ne nous promettait rien qui pût nous réchauffer: mais harassés comme nous étions, et tremblans encore par l'effet de la terrible épreuve que nous venions de subir, nous goûtâmes les délices relatives de ce paradis, sans regretter celles qui pouvaient y manquer. Nous mîmes pied à terre, nous prîmes notre repas, ainsi que nos pauvres montures. Tels que des navigateurs échappés au naufrage, le sentiment de notre sécurité suffisait alors pour que nous fusions heureux.

MÉLANGES.

MÉMOIRES DE CONSTANT.

Le 30 avril, le roi et la reine d'Espagne arrivèrent à Bayonne.

Il faut espérer que le gouvernement qui va se constituer ordonnera une enquête sévère sur tous ces faits, et que justice sera faite des auteurs de la spoliation, qu'elle soit consommée ou seulement préparée.

On dit, au reste, que le dey n'emporte avec lui que 84,000 fr. en or, et 5 millions en diamans.

On s'occupe en ce moment de la vente du matériel. On a cherché à s'entourer des formes légales, la concurrence et la publicité; mais voici comment:

Une affiche a été imprimée à Alger en français et en arabe. Nous l'avons sous les yeux. Elle porte la date du 12 juillet, mais elle n'a été publiée que le 16. Elle annonce que des laines, de la toile, du plomb, de l'étain, du cuivre et des ustensiles de cuivre neuf, du marbre, de la cire, seront adjugés le 19 sur soumissions cachetées qui ne seront reçues que jusqu'au 18 inclus.

La quantité de ces marchandises n'est point indiquée sur l'affiche, et cependant l'on exige que chaque soumissionnaire pour être admis, présente un certificat de la commission municipale, s'il est algérien, ou de son consul, s'il est étranger, attestant qu'il est en état de payer le prix de l'adjudication; et qu'en cas de non-enlèvement dans les délais voulus, qui ne sont pas indiqués, il paiera le quart du prix de l'adjudication.

Il est évident qu'on a voulu masquer, par des formes régulières, une opération collusoire. Il y a 20,000 balles de laine; la quantité des autres matières est considérable. On estime à plusieurs millions la valeur de ces marchandises; et c'est en 3 jours au plus que des capitalistes auront pu se trouver à Alger, examiner le matériel, et se procurer les cautions nécessaires pour concourir? Personne ne voudra se résoudre à le croire. D'ailleurs, quel consul aurait voulu prendre sur lui la responsabilité qu'on exige? Des marchands étrangers auraient à peine eu le tems d'arriver des lieux voisins d'Alger; ils ne pouvaient donc s'y faire accréditer pour des sommes aussi considérables.

Mais quelle nécessité de vendre à Alger des marchandises dont on aurait trouvé en France un prix plus considérable, et dont le fret n'eût rien coûté? Tout nous annonce qu'il y a eu des motifs péremptoirs pour ne pas faire en cette occasion une réflexion aussi simple.

Nous apprendrons bientôt sans doute que les adjudicataires sont du nombre de ces hommes qui suivent les armées pour y faire des affaires, pour lesquels il n'en est pas d'étrangères, et qui, dans toute circonstance, trouvent à s'entendre parfaitement avec les chefs de l'armée ou de l'administration.

ÉTATS-UNIS.

NEW-YORK.

Les extraits des journaux anglais qui, les premiers, nous ont fait connaître les événemens de France ne nous ont permis de mettre aucune suite dans le récit que nous en avons fait. Aujourd'hui nous offrons à nos lecteurs un précis de la révolution des mémorables journées de la fin de juillet.

Dans les papiers que nous apporte le *John Jay*, parti de Liverpool le 9 août, nous ne trouvons à extraire que les nouvelles suivantes:

L'ex-roi de France et son fils vont, dit-on, se réfugier en Suisse, et le duc de Bordeaux et sa mère, à Naples. (*Globe.*)

— Parmi les passagers arrivés le 6 août de France à Douvres, se trouve l'archevêque de Rheims, confesseur de Charles X.

— Le *Courrier* annonce que trois frégates ont été expédiées pour demander raison de l'outrage commis envers le pavillon anglais dans la capture de quatre bâtimens du commerce par l'escadre de Don Miguel. *L'Undaunted* et le *Briton* ont fait voile pour Terceira, et la *Galatea* pour Lisbonne. Sans doute nous apprendrons bientôt que les ordres très-précis donnés par l'amirauté, ont été promptement exécutés.

— M. Brougham a été élu membre du parlement pour Yorkshire, M. Hume pour Middlesex, et il est certain que M. O'Connell sera élu pour Waterford. Dans un jour, ces messieurs ont parcouru une distance de 100 milles, et ont prononcé chacun, huit discours.

Dans le trajet de son palais à la tour mardi dernier, le roi fit remarquer au duc de Wellington, avec sa gaieté et sa franchise accoutumées, le drapeau tricolore, qui flottait sur plusieurs bâtimens français mouillés en rivière. La contenance du duc indiquait le chagrin et l'abattement. En vain il cherchait à les dissimuler. Il est évident qu'il voyait avec un tout autre sentiment que celui de la satisfaction, les couleurs anti-bourbonistes. (*Morning Herald.*)

NOUVELLE EXPLOSION. — Le 11 de ce mois la chaudière du bateau à vapeur *United-States*, parti de New-York pour New-Haven a éclaté, une heure après son départ, et de cruelles conséquences ont suivi cet événement. Quatre hommes de l'équipage ont perdu la vie, ainsi que deux passagers. D'autres ont été grièvement blessés, et le capt. Beecher légèrement.

Nous voyons par l'annonce insérée dans notre feuille de ce jour que M. Segura se détermine à résider parmi nous. Il est peu de personnes à New-York qui ayant entendu M. Segura sur le violon, ne lui accordent un grand talent d'exécution. Son mérite comme chef d'orchestre a été également apprécié.

Les maîtres dont il va faire partie le regarderont comme une véritable acquisition, et les élèves (nous lui en désirons un grand nombre) sont assurés de leurs progrès, s'ils ne dépendent que de l'habileté du professeur.

ne. Il n'est pas possible de se figurer les égards, les hommages dont ils se virent entourés par l'empereur. Le duc Charles de Plaisance était allé à Irun, et le prince de Neuchâtel sur les bords de la Bidassoa, afin de complimenter leurs majestés catholiques, de la part de leur puissant ami. Le roi et la reine parurent très-sensibles à ces marques de considération. Un détachement de troupes d'élite, en tenue superbe, les attendait sur la frontière, et leur servit d'escorte. La garnison de Bayonne s'était mise sous les armes, tous les bâtimens du port étaient pavoisés, les cloches sonnaient partout, et les batteries de la citadelle et du port saluaient à grand bruit.

Le prince des Asturies et son frère, apprenant l'arrivée du roi et de la reine, étaient sortis de Bayonne pour aller au devant de leurs parens. Ils rencontrèrent à quelque distance de la ville deux ou trois gardes du corps qui venaient de Vittoria, et qui leur racontèrent le fait suivant.

Lorsque leurs majestés espagnoles entrèrent à Vittoria, un détachement de cent gardes du corps espagnols qui avait accompagné le prince des Asturies se trouvait dans cette ville et avait pris possession du palais que le roi et la reine devaient occuper à leur passage. A l'arrivée de leurs majestés, ils se mirent sous les armes. Dès que le roi les aperçut, il leur dit d'un ton sévère: « Vous trouverez bon que je vous prie de quitter mon palais; vous avez trahi vos devoirs à Aranjuez; je n'ai pas besoin de vos services, et je n'en veux pas; allez-vous-en. » Ces mots, prononcés avec une énergie à laquelle on n'était pas habitué de la part du roi Charles IV, étaient sans réplique. Les gardes du corps se retirèrent, et le roi pria le général Verdier de lui donner une garde française, fâché, disait-il, de ne pas avoir gardé ses braves carabiniers, dont il avait près de lui le colonel, en qualité de son capitaine des gardes.

Cette nouvelle ne dut point donner au prince des Asturies une haute opinion de l'accueil que lui ferait son père. Il fut effectivement très-mal reçu, ainsi que je vais le dire.

Le roi et la reine d'Espagne trouvèrent au palais du gouvernement, en descendant de voiture, le grand-maréchal, duc de Frioul, qui les conduisit dans leurs appartemens, et leur présenta le général comte Reille, aide-de-camp de l'empereur, chargé des fonctions de gouverneur du palais; M. Audenarde, écuyer; M. Dumanoir et M. de Baral, chambellans chargés du service d'honneur près de leurs majestés.

Les grands d'Espagne que leurs majestés trouvèrent à Bayonne étaient les mêmes qui avaient suivi le prince des Asturies. Leur vue ne fit pas plaisir au roi, comme on devait bien s'y attendre, et quand eut lieu la cérémonie du baise-main, tout le monde s'aperçut de l'émotion pénible qui agitait les infortunés souverains. Cette cérémonie, qui consiste à se mettre à genoux et à baiser la main du roi et celle de la reine, se fit dans le plus grand silence. Leurs majestés ne parlèrent qu'au comte de Fuentes, qui se trouvait à Bayonne par hasard.

Le roi pressa cette cérémonie qui le fatiguait horriblement et se retira avec la reine dans ses appartemens; le prince des Asturies voulut les suivre; mais son père l'arrêta à la porte de sa chambre, et faisant un geste du bras comme pour le repousser, il lui dit d'une voix tremblante: « Prince, voulez-vous encore outrager mes cheveux blancs? » Ces paroles firent, dit-on, sur le prince l'effet d'un coup de foudre. Il fut un moment atterré, et se retira sans proférer une seule parole.

Bien autre fut la réception que leurs majestés firent au prince de la Paix, lorsqu'il les rejoignit à Bayonne. On l'eût pris pour le parent le plus proche et le plus cher de leurs majestés. Tous trois versèrent d'abondantes larmes en se retrouvant; c'est du moins ce que m'a raconté une personne du service, de qui je tiens tout ce qui précède.

A cinq heures, sa majesté l'empereur vint visiter le roi et la reine d'Espagne. Dans cette entrevue, qui fut très-longue, les deux souverains racontèrent à Sa Majesté les outrages qu'ils avaient essayés et les dangers qu'ils avaient courus pendant un mois; ils se plaignirent vivement de l'ingratitude de tant d'hommes, comblés de leurs bienfaits, et surtout des gardes du corps qui les avaient si lâchement trahis. « Votre Majesté, disait le roi, ne sait pas ce que c'est que d'avoir à se plaindre d'un fils; fasse le ciel qu'un tel malheur ne lui arrive jamais! Le mien est cause de tout ce que nous avons souffert. »

Le prince de la Paix était venu à Bayonne, accompagné du colonel Martès, aide-de-camp du prince Murat, et d'un valet de chambre, seul domestique qui lui fût resté fidèle. J'eus occasion de causer avec ce serviteur dévoué, qui parlait très-bien français, ayant été élevé près de Toulouse. Il me raconta qu'il n'avait pu obtenir la permission de rester auprès de son maître pendant sa captivité; que ce malheureux prince avait souffert des tourmens inimaginables; qu'il ne se passait pas un jour sans que l'on vint dans son cachot lui dire de se préparer à la mort, parce qu'il subirait le dernier supplice le soir même ou le lendemain matin. Il m'a dit qu'on laissait quelquefois le prisonnier trente heures sans nourriture; qu'il n'avait pour lit que de la paille, point de linge, point de livres, pas de lumière, et nulle communication avec le dehors. Lorsqu'il sortit de son cachot pour être remis à M. le colonel Martès, il était effrayant à voir à cause de sa longue barbe, et de la maigreur que le chagrin et les mauvais alimens lui avaient causés. Il avait la même chemise depuis un mois, n'ayant jamais pu obtenir qu'on lui en donnât d'autres. Ses yeux avaient perdu l'habitude de voir le soleil, il fut obligé de les fermer, et se trouva mal au grand air.

On remit au prince, sur la route de Bayonne, une lettre du roi et de la reine. Le papier était tout taché de larmes. Le prince dit à son valet de chambre après l'avoir lue: « Voilà la seule consolation que j'ai reçue depuis un mois; tout le monde m'abandonne, excepté mes excellens maîtres. Les gardes du corps qui ont trahi et vendu leur roi trahiront et vendront aussi son fils. Quant à moi, je n'espère plus rien; qu'on me permette seulement de trouver un asile en France pour mes enfans et pour moi. » M. Martès lui ayant montré des papiers publics où il était dit que le prince possédait une fortune de cinq cents millions, il se récria hautement, disant que c'était une calomnie atroce et qu'il défiait ses plus cruels ennemis de fournir la preuve de cela.

Comme on a pu le voir, leurs majestés n'avaient point vu.

suite nombreuse ; mais, en revanche, elles s'étaient fait suivre d'une quantité de fourgons remplis de meubles, d'étoffes et d'objets précieux. Leurs voitures étaient antiques, mais leurs majestés s'y trouvaient fort bien, surtout le roi, qui fut même très-embarrassé lorsque, le lendemain de son arrivée à Bayonne, ayant été invité à dîner par l'empereur, il lui fallut monter dans une voiture moderne à double marche-pied. Il n'osait mettre le pied sur ces frêles machines qu'il craignait de briser en s'appuyant dessus, et le mouvement oscillatoire de la caisse lui donnait une peur terrible de la voir culbuter.

Ce fut à table que je pus examiner à mon aise le roi et la reine. Le roi était d'une taille moyenne ; il n'était pas beau, mais il avait l'air bon, le nez fort long, la parole haute et brève ; il marchait en se dandinant et sans aucune majesté, ce que j'attribuai à sa goutte. Il mangea beaucoup de tout ce qu'on lui servit, excepté des légumes, dont il ne mangeait jamais, disant que l'herbe n'était bonne que pour les bêtes. Il ne buvait que de l'eau ; on lui en servit deux carafes, dont une était à la glace ; il prenait des deux ensemble. Sa Majesté avait recommandé que l'on soignât le dîner, sachant que le roi était un peu gourmand. Il fit honneur à la cuisine française, qu'il paraissait trouver fort à son goût, car à chaque mets qu'on lui servait, il disait à la reine : « Louise, mange de cela, c'est bon ; » ce qui amusa beaucoup l'empereur, dont on connaît la sobriété.

La reine était petite et grosse, s'habillait très-mal, et n'avait ni tournure ni grâce aucune ; son visage était coloré, son regard fier et dur ; elle tenait la tête haute, parlait très-haut, et d'un ton plus bref encore et plus tranchant que son époux. On disait généralement qu'elle avait plus de caractère et de moyens que lui.

Avant le dîner, il fut question ce jour-là d'un peu de toilette. L'impératrice proposa à la reine M. Duplan, son coiffeur, pour donner à ses dames quelques leçons de toilette française. Cette proposition fut acceptée, et la reine sortit bientôt après des mains de M. Duplan mieux habillée sans doute, et mieux coiffée, mais point embellie, car le talent du coiffeur ne put aller jusque là.

Le prince des Asturies, aujourd'hui le roi Ferdinand VII, avait l'extérieur peu gracieux, marchant pesamment, ayant l'air soucieux et ne parlant presque pas.

Leurs majestés espagnoles avaient amené avec elles le prince de la Paix, que l'empereur n'avait point invité et que par cette raison l'huissier de service retenait en dehors de la salle à manger. Mais au moment de s'asseoir, le roi s'aperçut que le prince était absent. « Et Manuel ? dit-il vivement à l'empereur, et Manuel, sire ? » Alors l'empereur en souriant fit un signe, et don Manuel Godoi fut introduit. On assure qu'il avait été fort bel homme ; il n'y paraissait guère. C'était peut-être à cause des mauvais traitemens qu'il avait essuyés.

Après l'abdication des princes, le roi et la reine, la reine d'Etrurie et l'Infant Don Francisco partirent de Bayonne pour se rendre à Fontainebleau, lieu que l'empereur avait désigné pour leur résidence, en attendant que le château de Compiègne fût mis en état de les recevoir convenablement. Le prince des Asturies partit le même jour avec son frère don Carlos et son oncle don Antonio pour la terre de Valençay, appartenant à M. le prince de Bénévent. Ils publièrent en passant à Bordeaux, une proclamation au peuple espagnol, dans laquelle ils confirmaient la transmission de tous leurs droits à l'empereur Napoléon.

Ainsi le roi Charles, débarrassé d'un trône qu'il avait toujours regardé comme un fardeau trop lourd pour lui, put désormais se livrer sans contrainte à ses goûts favoris et tranquilles. Il n'aimait au monde que le prince de la Paix, la chape, les montres et la musique. Le trône n'était rien pour lui. Après ce qui s'était passé, le prince de la Paix ne pouvait retourner en Espagne, et comment le roi eût-il jamais pu consentir à se séparer de lui, quand même le souvenir des outrages qu'il avait personnellement essuyés n'aurait pas été assez puissant pour le dégoûter de son royaume ? La vie d'un particulier était ce qu'il lui fallait ; aussi se trouva-t-il bien plus heureux, lorsqu'il put sans contrainte se livrer à ses goûts simples et tranquilles. A son arrivée au château de Fontainebleau, il y trouva M. de Rémusat, premier chambellan ; M. de Luçay, préfet du palais, et une maison toute montée. Mesdames de La Rochefoucault, Duchâtel et de Luçay avaient été désignées par l'empereur pour faire le service d'honneur de la reine.

Le roi d'Espagne ne séjourna à Fontainebleau que le tems nécessaire pour la réparation du château de Compiègne. Il trouva bientôt le climat de cette partie de la France trop froid pour sa santé, et alla, au bout de quelques mois, s'établir à Marseille, avec la reine d'Etrurie, l'Infant don Francisco et le prince de la Paix. En 1811, il quitta la France pour l'Italie, se trouvant encore mal à Marseille. Rome fut la résidence qu'il choisit.

J'ai parlé tout à l'heure du goût du roi d'Espagne pour l'horlogerie ; on m'a dit qu'à Fontainebleau il faisait porter une demi-douzaine de ses montres par son valet de chambre, et qu'il en portait autant lui-même, donnant pour raison que l'horlogerie de poche perd à ne pas être portée. On m'a conté aussi qu'il avait toujours son confesseur près de lui, dans l'antichambre, ou dans le salon qui précédait celui où il se trouvait, et que, lorsqu'il voulait lui parler, il le sifflait comme on siffle un chien. Le confesseur ne manquait jamais d'accourir à ce royal appel, et suivait son pénitent dans l'embrasure d'une croisée. Le roi disait, dans ce confessionnal improvisé, ce qu'il avait sur la conscience, recevait l'absolution et renvoyait ensuite le prêtre, jusqu'à ce qu'il se crût obligé de le siffler de nouveau.

Quand la santé du monarque, affaiblie par l'âge et la goutte, ne lui permit plus de se livrer aux plaisirs de la chasse, il se mit à jouer du violon plus qu'il ne l'avait jamais fait, afin, disait-il, de se perfectionner. C'était s'y prendre un peu tard. On sait qu'il avait pour premier violon le célèbre Alexandre Boucher ; il aimait beaucoup à jouer avec lui, mais il avait la manie de commencer le premier, sans s'inquiéter en aucune façon de la mesure. S'il arrivait à M. Boucher de lui faire quelque observation à ce sujet, sa majesté lui répondait avec

un grand sang-froid : Monsieur, il me semble que je ne suis pas fait pour vous attendre.

Le lendemain de leur arrivée à Saint-Cloud, l'empereur et l'impératrice se rendirent à Paris pour assister aux fêtes du 15 août. Je n'ai pas besoin de dire que ces fêtes furent magnifiques. A peine entré aux Tuileries, l'empereur se mit à parcourir le château pour voir les réparations et les embellissemens qu'on avait faits pendant son absence. Selon son habitude, il critiqua plus qu'il ne loua ce qu'il voyait ; et, regardant par la fenêtre de la salle des maréchaux, il demanda à M. de Fleurieu, gouverneur du palais, pourquoi le haut de l'arc-de-triomphe du Carrousel était couvert d'une toile. On répondit à Sa Majesté que c'était à cause des dispositions nécessaires pour la pose de sa statue dans le char auquel étaient attelés les chevaux de Corinthe, ainsi que pour l'achèvement des deux Victoires qui devaient conduire les quatre chevaux. « Comment ! s'écria vivement l'empereur, mais je ne veux pas cela ! je n'en ai rien dit ! je ne l'ai pas demandé ! » Puis, se tournant vers M. Fontaine, il continua : « Monsieur Fontaine, est-ce que ma statue était dans le dessin que vous m'avez présenté ? — Non, sire ; c'était celle du dieu Mars. — Eh bien, pourquoi m'avoir mis à la place du dieu Mars ? — Sire, ce n'est pas moi... M. le directeur-général des Musées... — M. le directeur-général a eu tort, interrompit l'empereur avec impatience ; je veux qu'on ôte cette statue, entendez-vous, Monsieur Fontaine ? je veux qu'on l'ôte... c'est la chose la plus inconvenante. Comment donc ! c'est à moi à me faire des statues ? Que le char et les Victoires soient à chevés, mais que le char... que le char reste vide ! L'ordre fut exécuté, et la statue de l'empereur, descendue et cachée dans l'orangerie, y est peut-être encore. Elle était en plomb doré, fort belle et très-ressemblante.

ANNONCES.

ADUNANZA ITALIANA. — Nella riunione de' patrioti Italiani, ch'ebbe luogo la sera del 9 del corrente in casa del Signor SANGANGELO, chiamato il medesimo alle funzioni di Presidente ed il Signor Muschietti a quelle di segretario, fu convenuto preliminarmente alla unanimità.

1o. Che gli ultimi illustri fatti di Francia sono tali da risvegliare negli Italiani la da lor quasi perduta speranza di una rigenerazione politica :

2o Che in un paese libero, ove ogn' Italiano di sani principj e di generosi sentimenti può manifestare senza pericolo la gioia che si bella speranza gli ispira, non potrebb' egli occultarla senza demeritare ad un tempo i riguardi della sua patria e que' della società, nel di cui seno trovasi appunto a godere tutte le dolcezze della libertà civile ;

3o Che un frugale e popolare banchetto, il quale, riunendo cittadini de' diversi popoli Italiani, sia un emblema ed insieme il presagio della loro sospirata riunione in un sol corpo di nazione, è il miglior mezzo di convincer l'universo che né il tempo né la lontananza può estinguere ne' cuori Italiani l'amor di patria.

4o Che dee desiderarsi che partecipino alla loro gioia anche i patrioti di altre nazioni già libere, o desiderose di divenirle, e que' specialmente di America che veggono nella caduta del Borbone di Francia la consolidazione di quella indipendenza che hanno recentemente riconquistata sul Borbone di Spagna.

In conseguenza fu risoluto :

1o Che il giorno 22 del corrente, alle cinque pomeridiane, si terrà in un conveniente locale, di cui si darà avviso, un democratico banchetto Italiano, di cui i Signori Del Vecchio, Bergonzio ed Attinelli saranno i deputati con l'incarico altresì di ricever le sottoscrizioni fino a tutto il giorno 22.

2o Che a' due lati della bandiera tricolore Italiana sventolerà nella sala del banchetto la tricolore di Francia e quella degli Stati-Uniti di America, in segno della fraternizzazione degli Italiani con le due più liberali ed illuminate nazioni del mondo.

3o Che una banda musicale aumenterà il brio della festa.

4o Che de' biglietti, il di cui numero sarà limitato anche a giudizio de' deputati, si distribuiranno nell' officio del signor Bergonzio No. 8 Broad-street, fine a tutto il giorno 18 del corrente, a que' patrioti stranieri che vorranno abbellire con la loro presenza il proposto banchetto. Nuova-Jorca, 9 set. 1830.

O. DE A. SANTANGELO, Presidente,
P. MUSCHIETTI, Segretario.

AVIS.

M. SEGURA, professeur de musique, a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public, qu'il a définitivement fixé sa résidence à New-York. Il se propose de donner des leçons de guitare, de violon, et d'accompagnement sur le piano. S'adresser, pour les conditions, à M. Segura, chez M. Etienne, No. 31 Howard-street.—57.

J. B. LAFOY, No. 27 Ann-street.

De retour à New-York, où il est connu depuis vingt ans pour faire les Perruques et Toupetts à la perfection.

Entrainé par le désir de plaire, ou de prouver aux personnes de goût, qu'il fait nombre des talens distingués qui existent à New-York, dans l'art d'ajouter quelque chose à la beauté et d'embellir, ou cacher la décrépitude, par une merveilleuse illusion trompeuse à l'œil le plus clairvoyant, prévient le public, (se croyant sur de le satisfaire) que tout postiche en cheveux fabriqué par lui qui ne donnerait pas une complète satisfaction, sera remplacé par d'autre au goût de la personne, sans autres frais que le transport, et même il rendra l'argent, si on le désire, mais la perruque n'ayant servi.

On peut s'adresser à lui pour une perruque, en lui envoyant la mesure du tour de la tête, et celle depuis la naissance des cheveux du front jusqu'à la jointure de la première vertèbre à la nuque, passant sur l'occiput, et y joindre un échantillon des cheveux.

Pour un toupet il faut couper un papier de la grandeur de la nudité : étant habité de contenir les personnes, on peut s'adresser à lui, si on désire de l'ouvrage bien fait ; si la personne désire du courant et bon marché, il n'en fait pas : le prix d'une perruque 15 piastres, d'un toupet 10. 44 . . . 6m

AVIS. — On demande un capital espèces de \$10,000 pour une opération commerciale qui assure aux intéressés un bénéfice net de 30 pour cent, tous les trois mois. Les renseignements les plus circonstanciés seront donnés à la personne qui désirerait entreprendre la dite spéculation. Adresser une note à la lettre H, au bureau du Courrier des États-Unis. 57—31

Le scoussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il est autorisé par MM. les éditeurs des journaux *El Redactor, El Mercurio de Nueva-York, El Mensajero Semanal*, rédigés dans cette ville, *El Español de la Nouvelle-Orléans, et la Gaceta de Bayona*, de recevoir les souscriptions aux dits journaux ainsi que les annonces que l'on désire y faire insérer, ces dernières doivent lui être adressées franc de port. EUGENE BERGONZIO, Broad-street, No. 8.

Consulat de France à Philadelphie. — M. AMBROISE CORMIER, né au Mans (Sarthe), est prié de se présenter ou de faire connaître le lieu de sa résidence au Consulat de France à Philadelphie. Les personnes qui pourraient faire connaître au même consulat l'époque et le lieu du décès de la dame veuve BRUNEAU GOREAU, née Bourot, de La Rochelle, (Charente inférieure), et de Mlle. MARIE-JOSÉPHINE GOREAU, et la paroisse où elles ont été inhumées rendraient service à la famille de ces dames. Le bureau du Consulat est ouvert de 10 h à 3, Spruce-street No. 188. 56—3f

Avis important aux amateurs de la Danse de société et de la Walse, et principalement à ceux qui tiennent à profiter d'une bonne méthode d'enseignement :

ÉCOLE DE DANSE ET DE WALSE.

M. et M^{me} ACHILLE ont l'honneur de faire savoir que leur Ecole de Danse rouvra (pour les leçons au quartier) le 2 octobre prochain, mais que dès le mois de septembre, ils pourront donner chez eux ou en ville, des leçons particulières. S'adresser, pour le prix et conditions, à leur demeure, Walker street, No. 84. 53—

AVIS.

Le docteur V. GUILLOU, ayant définitivement fixé sa résidence à New-York, a l'honneur de prévenir le public, qu'on pourra le consulter tous les jours à son domicile No. 111 Broadway. L'expérience qu'il a acquise par un long séjour sur la côte du Mexique, et dans les Indes occidentales et l'étude particulière à laquelle il s'est livré des maladies ordinaires dans ces climats, le mettent à même de donner des conseils salutaires aux personnes qui auraient l'intention de les habiter. Les français et les espagnols ignorant la langue anglaise, pourront consulter le Docteur Guilloù dans leur propre langue. Il se réclame :

- à New-York, aux docteurs { Alex. H. Stevens, J. W. Francis, J. J. Graves.
- à Philadelphie " { R. Laroche, Thos. Harris, Samuel Baker
- à Baltimore " { R. W. Hall, V. Potter, etc. } Professeurs de l'université de Maryland.

Le docteur Guilloù recevra volontiers dans son étude, deux élèves en médecine, ou un plus grand nombre, qui indépendamment des moyens qu'ils trouveront chez lui de se perfectionner dans leur profession, auront la faculté d'y acquérir sans frais la connaissance des langues française et espagnole. 41

PENSION ET CAFÉ FRANÇAIS,

No. 67 Congress-street.....BOSTON.

LOUIS CHARRIER a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de prendre la maison récemment occupée par Mlle Vose, où les dames et messieurs qui désireraient s'arrêter quelque tems, à Boston, trouveront des appartemens bien garnis, et une table servie à la française, à des prix très modérés.

Sa maison est située près de la poste aux lettres et au centre des affaires ; les langues française, anglaise, espagnole et italienne sont parlées dans la maison.

La cave est fournie en Vins de toute espèce et des meilleures qualités ; on trouvera constamment, depuis 11 heures jusqu'à 4, du Café à la française et du Chocolat à l'espagnole. Potages, Côtelettes de mouton, Beefsteaks et autres articles seront servis à la minute. 10—6 m

PAQUEBOTS DU HAVRE.

Lignes.	Navires.	Capitaines	Départ de N.-Y.
1	Charlemagne.	Robinson.	1r fév. 1r juin. 1r oct.
3	Havre,	Keene	10 » 10 » 10 »
2	Chs. Carroll.	Clark	20 » 20 » 20 »
1	Ed. Quesnel.	Hawkins.	1mars 1r juil. 1r nov.
3	Henri IV	J. B. Pell.	10 » 10 » 10 »
2	France	E Funk	20 » 20 » 20 »
1	Sully	Macy	1r avril. 1r août 1r déc.
3	François Ir.	Skiddy	10 » 10 » 10 »
2	Erie	J. Funk	20 » 20 » 20 »
1	Formosa	Orne	1r mai. 1r sept. 1r jan.
3	De Rham	Depeyster	10 » 10 » 10 »
2	Ed. Bonnafe.	Hathaway	20 » 20 » 20 »

Première ligne, consignataire au Havre, E. Quesnel l'aîné. Deuxième ligne, Bonnaffé, Boisgérard et Cie., agens à New-York, Crassous & Boyd. Troisième ligne, consignataires au Havre, La Rue & Palmer ; propriétaires à New-York, C. Bolton, Fox & Livingston ; courtiers, Crassous & Boyd.

Tous ces navires sont de première classe, et commandés par des capitaines expérimentés. Leurs emménagemens sont élégans et aussi commodes qu'on le peut désirer. Le prix d'une traversée dans la chambre est fixé à \$140, pour lequel on fournira lits complets, vins et abondantes provisions.

AUX AMATEURS DU BON GOUT.

A. C. SMETS et Cie., Broadway, No. 258, s'exerçant toujours à réunir chez eux toutes les Graces, tellement favorisées par les Dames, ont le plaisir d'annoncer qu'ils viennent de recevoir des envois de leurs agens en Europe, qui surpassent, par l'élégance et la grace des articles, tout ce que l'on a vu jusqu'à présent ; les Dames sont invitées de venir partager l'admiration que ces nouveautés inspirent. Les brillantes robes de bal sont d'un goût rare ; les dessins exquis des riches voiles de blonde et de dentelle sont surprenans. Les broderies, les boas, les bonnets, les écharpes, les pélerines, les cravattes et les canezous sont les produits des plus célèbres fabricques. Enfin dans leur joli magasin se trouve tout ce qui peut plaire à ce goût délicat qu'offrent à nos yeux les toilettes charmantes des Dames de l'Amérique.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le Courrier des États-Unis paraît tous les samedis et mercredis.—Le prix est de huit dollars par an, payables à l'expiration du premier semestre, non compris le port.—Les souscriptions subsisteront jusqu'à la notification régulièrement faite qu'il a bonné veut cesser de l'être. Néanmoins, tout nouveau semestre commencé sera achevé.— Les personnes qui habitent des lieux où le Journal n'a pas d'agens, sont tenues de payer d'avance le montant de leur souscription.

On souscrit : à New-York, au bureau du Courrier des États-Unis, No. 7 Broad-Street, où les lettres, communications et envois doivent être adressés, franc de port, à MM. les Éditeurs du Courrier des États-Unis ou à M. Wm. A. WISHART, Caissier du Journal.

PRIX DES ANNONCES.

Par abonnement à l'année \$20, avec le Journal. \$15, sans le Journal.

\$1 pour chaque insertion n'excédant pas un carré d'impression ; pour la première fois et 50 cents pour chacune des fois suivantes.